

ANNEXE 1 : ELEMENTS D'IDENTIFICATION ET DE QUALIFICATION DE LA COLLECTIVITE , notification n°

CARACTERISTIQUES DE LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Métropole de Bordeaux		
ADRESSE	Esplanade Charles de Gaulle, 33045 BORDEAUX Cédex		
SIREN (*)	243300316		
NATURE DE LA COMPETENCE EXERCEE	<input type="checkbox"/>	Collecte	
	<input type="checkbox"/>	Traitement	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Collecte et Traitement	
		A LA SIGNATURE DU CONTRAT	AUJOURD'HUI
CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES	SURFACE (en km ²)	579,270	578,270
	POPULATION (base INSEE)	721 436	814 049
	DENSITE (en habitants / km ²)	1 245,423	1 407,732

Les données figurant dans cette annexe doivent être déclarées directement sur la plateforme TERRITEO par la Collectivité . L'annexe vous sera transmise automatiquement après validation par l'Eco-organisme référent des modifications effectuées dans TERRITEO.

(*) : le SIREN doit obligatoirement être renseigné pour la Collectivité sur la plateforme TERRITEO

ANNEXE 1 (suite) : ELEMENTS D'IDENTIFICATION ET DE QUALIFICATION DE LA COLLECTIVITE , notification n°

LISTE DES ADHERENTS POUR LE COMPTE DESQUELS LA COLLECTIVITE S'ENGAGE

Nom de l'adhérent	SIREN de l'adhérent(**)	Population de l'adhérent
Ambarès-et-Lagrave		16 636
Ambès		3 053
Artigues-près-Bordeaux		8 656
Bassens		7 472
Blanquefort		15 419
Bordeaux		260 958
Bouliac		3 706
Bruges		19 403
Bègles		30 642
Carbon-Blanc		8 254
Cenon		25 496
Eysines		24 488
Floirac		18 181
Gradignan		25 694
Le Bouscat		23 890
Le Haillan		11 539
Le Taillan-Médoc		10 141
Lormont		23 181
Martignas-sur-Jalle		7 624
Mérignac		72 197
Parempuyre		9 136
Pessac		65 245
Saint-Aubin-de-Médoc		7 495
Saint-Louis-de-Montferrand		2 161
Saint-Médard-en-Jalles		31 808
Saint-Vincent-de-Paul		1 000
Talence		43 820
Villeneuve-d'Ornon		36 754
TOTAL		814 049

Les données figurant dans cette annexe doivent être déclarées directement sur la plateforme TERRITEO par la Collectivité . L'annexe vous sera transmise automatiquement après validation par l'Eco-organisme référent des modifications effectuées dans TERRITEO.

(**): le SIREN doit obligatoirement être renseigné sur la plateforme Territeo pour chacune des Collectivités/Communes qui ont délégué leur compétence "déchets" à la Collectivité mère.
Tout changement de périmètre repris sur l'annexe 1 et 1 (suite) prendra effet au 1er jour du trimestre suivant la date de signature de l'annexe par la Collectivité.

fait àle

Pour la Collectivité :
"lu et approuvé" signature

.....